

mique et social. Cela impliquera des autorités locales l'établissement d'un dialogue et d'une concertation avec ces acteurs tant lors de la programmation que de la réalisation des mesures visant à concrétiser ces droits.

2° L'effectivité des droits fondamentaux dépend également de la connaissance et de la compréhension qu'en ont leurs titulaires. Elle repose donc sur **une information** adéquate concernant la nature et l'étendue des droits, nécessitant la diffusion de renseignements accessibles à tous.

3° Une attention particulière devra être également apportée à la **simplification des documents administratifs** relatifs aux actions menées dans le cadre de la mise en œuvre des droits fondamentaux. En effet, la lisibilité et la compréhension de ces documents par tous leurs utilisateurs potentiels est une des conditions nécessaires à l'effectivité recherchée. De nombreuses initiatives sont déjà en cours à cet égard.

Il faut également assurer la cohérence dans la programmation des mesures, et ainsi proposer une réponse intégrée à l'accès aux droits fondamentaux et à la lutte contre l'exclusion :

1° Il s'impose d'appréhender les droits fondamentaux économiques, sociaux et culturels dans leur ensemble et d'en favoriser l'accès globalement. La première étape pour réaliser cette **approche intégrée** consiste à *analyser*, avant toute décision, les répercussions, sur l'ensemble des droits fondamentaux reconnus, que pourrait avoir la mise en œuvre d'une mesure spécifique. Ce n'est que dans un second

temps, sur base des conclusions de l'analyse préalable, que *l'adoption et la réalisation* de programmes visant à promouvoir une réponse intégrée à l'accès aux droits fondamentaux pourront être envisagées en tenant compte de leur aspect *multidimensionnel*. Ce dispositif, outre qu'il devra être respectueux des facteurs temps et coût, assurera la transversalité des actions menées.

2° Une réponse intégrée à la mise en œuvre des droits fondamentaux requiert **la participation** de l'ensemble des composantes de la société civile et, plus spécifiquement, de leurs titulaires, tant dans le processus décisionnel que dans la concrétisation d'actions dont l'objet est d'en favoriser l'effectivité. Seule une écoute attentive de l'ensemble des titulaires des droits permettra de définir et, par la suite, de rencontrer les besoins de tous. Cette collaboration active pourrait se formaliser au sein d'une «*charte*» instituant le principe du partenariat entre les autorités *publiques* et la société *civile*. Mieux encore, elle pourrait être inscrite au cœur même des dispositifs organisant les mesures.

Une approche globale de ces droits implique un *croisement des données* disponibles de façon à établir des corrélations entre tous les domaines visés. Cela pourrait se formaliser par la mise en place de *personnes-relais* au sein de chaque institution concernée.

Il convient enfin d'évaluer les mesures prises par la commune de manière assez systématique et en associant les citoyennes et les citoyens directement concernés par ces mesures, ainsi que leurs associations. ■

Fiche n° 9

La politique sociale

Vivre la commune



**La pauvreté n'est pas une fatalité. C'est une injustice.
Pour vaincre la pauvreté, il faut en combattre les causes.**

La commune est le niveau où se vivent le plus intensément les solidarités courtes et où s'expriment le mieux les projets citoyens. Parce qu'elle peut jouer un rôle capital pour aider les citoyens à affronter les injustices qu'ils rencontrent sur le plan social et économique, la commune occupe donc une place très importante dans la lutte contre la pauvreté.

L'ampleur et la complexité des causes de pauvreté ne cessent de croître; l'origine du basculement dans la pauvreté peut revêtir, en effet, des formes très diverses : cela peut être, par exemple, le chômage, mais aussi l'invalidité, le surendettement, la marginalisation et l'exclusion dans divers domaines, comme le logement, le décrochage scolaire chez les jeunes, l'éclatement familial, le handicap ou un problème de santé, la mise à la retraite, ...

Le plus souvent, ces facteurs s'ajoutent les uns aux autres, interagissent entre-eux, et l'enchaînement semble devenir « inéluctable » : un accident de la vie, par exemple, peut conduire à des problèmes familiaux, puis une difficulté de logement, et finalement à des conséquences sur le plan économique qui mènent tout droit à la pauvreté.

Le risque des politiques souvent menées aujourd'hui est de renvoyer aux «exclus» la responsabilité de leur propre situation. Or, l'ensemble des situations qualifiées d'exclusion ne peut acquérir de sens et donc devenir compréhensible que si il est resitué dans des processus et des dynamiques sociales dont elles ne sont que l'aboutissement ultime.

Fiche n° 9

Fiches thématiques

www.ciep.be/campagne/

télécharger sur



